

PRESENTATION

EN QUOI CONSISTE LE BREVET INPI N° 1600254 ?

**C'EST UN INHIBITEUR COMPETITIF REVERSIBLE
POUR LES MICRO-ORGANISMES PATHOGENES
ET LES KERATINOCYTES
DE LA TABLETTE UNGUEALE**

(bactéries,virus, champignons ou levures ,dermatophytes,
micro-algues,unicellulaires et pluricellulaires,protistes,
pauropodes,propagules,spores, ...)

&

**C'EST UN STIMULATEUR DE CROISSANCE DES
KERATINOCYTES**

Le brevet INPI N° 1600254 protège un Principe actif apportant une solution thérapeutique au problème des ONYCHOMYCOSES (mycoses des pieds et des mains dus à divers agents pathogènes tels les dermatophytes,les candidas,fungus ,bactéries,virus,levures,protistes , pauropodes...) , et affiliés.

Son originalité réside tant dans la simplicité de ses composés chimiques que dans son efficacité nouvelle. Ces molécules, bien connues de la chimie organique , garantissent de par leur nature et leur concentration l'inocuité totale de ce Principe actif . Ce point est extrêmement important si l'on considère les molécules actuellement utilisées contre ce type de pathologie, c'est-a-dire des corticoïdes puissants non sans effet secondaire sur la santé humaine .

Enfin , ce Principe actif est un STIMULATEUR DE LA CROISSANCE UNGUEALE

COMMENT UTILISER CE PRINCIPE ACTIF ?

Le principe actif N° 1600254 se décline sous deux formes galéniques à usage topique et non contraignantes , l'une étant une solution aqueuse , l'autre un gel-vernis esthétique et curatif.

La solution aqueuse : aisée à mettre en oeuvre sous sa forme de « vaporisateur -collutoire » , elle est destinée à imprégner correctement tous les ongles infectés ,et pourtours, quotidiennement , et ce jusqu'à la disparition des mycoses. Sa formule assure une pénétration correcte de toute la tablette unguéale afin d'en garantir l'efficacité. Le soin n'est pas contraignant.

Le Gel-Vernis curatif : Ce vernis , aisé à mettre en oeuvre avec son « stylo applicateur », est destiné à compléter l'action de la solution aqueuse , mais en aucun cas ne peut se substituer à cette dernière tant que des traces de mycoses subsistent. Moins concentré en Principe actif et moins pénétrant que la solution aqueuse , son rôle n'en n'est pas pour autant moins important ; en effet, de par sa composition en molécules naturelles bien connues de la cosmétique classique, il laisse à la surface des ongles un mince « BIO-FILM » protecteur ,semi-occlusif. Son action conjuguée avec la solution aqueuse augmente de façon exponentielle l'action du Principe actif en toute sécurité, ce qui contribue grandement à réduire la durée du traitement. Sa mise en

oeuvre est facile , rapide et non contraignante

Après guérison , le Vernis-Gel peut être utilisé quotidiennement à des fins protectrices (pour éviter les rechutes et nouvelles infestations) , mais aussi à des fins esthétiques.

Cette deuxième facette du Gel-Vernis est certainement promise à un fort développement avenir car plus naturelle et plus saine que les vernis à ongles conventionnels (composés à partir de molécules contenant des formaldéhydes) .

Le Vernis-Gel peut être coloré avec des colorants naturels tels les colorants alimentaires par exemple.


QUELLE EST LA DUREE DU TRAITEMENT ?

Elle est fonction de l'état initial d'infestation des ongles, pouvant aller de quelques semaines à 1 an ,voire 2 pour une guérison totale et un ongle esthétique. Ce Principe actif vise à restituer l'ongle dans sa beauté originelle . ET PUIS de le SUBLIMER autant que faire se peut ! Notons cependant que les onychomycoses sont en général des pathologies relativement longues à soigner du fait du temps naturel de croissance des ongles.

COMMENT PRODUIRE INDUSTRIELLEMENT LA SOLUTION AQUEUSE ET LE GEL-VERNIS ? ET A QUEL COÛT ?

Une production à caractère industriel réaliste et fonctionnelle est d'ors et déjà planifiée et clairement déterminée (matériel à usage pharmaceutique de production et de contrôle qualité conditionnements , packaging,matières premières,fournisseurs,...) Et fait partie d'un budget

établi.

Voir documents annexes 

Hors mis les frais de personnels , amortissements, et autres frais d'entreprise , le prix de revient brut de la Solution aqueuse à partir de laquelle est fabriqué le Vernis-Gel est relativement bas et se situerait à environ 1 € les 50 ml avec le vaporisateur (quantité conseillée à la vente pour une durée de 1 mois) . Ce prix est simplement indicatif et non contractuel , donc révisable à la baisse...

Pour ce qui en est du Vernis -Gel , son coût de revient est légèrement plus élevé en raison des additifs utilisés et son applicateur . Mais comme la quantité utilisée est moindre pour une durée de traitement équivalente , soit environ 5 ml pour 1 mois , son coût de revient est du même ordre que la Solution aqueuse .

Ces coûts de revient relativement faibles favorisent un lancement à l'échelle industrielle et de la Solution aqueuse , et du Vernis-Gel.

QUEL EST LE MARCHE POUR LE PRINCIPE ACTIF N° 1600254 ?

Le marché 1er est bien entendu celui des personnes affectées par ce genre de pathologies et qui peuvent trouver ces produits de soins soit dans les Grandes surfaces , soit en pharmacie sur le conseil de leur Médecin ou Dermatologue . Mais cela peut être également les instituts de soins des ongles (ongleries) , les parapharmacies, la vente en ligne, etc.....

Le marché des personnes saines désireuses d'accroître la croissance et la beauté de leurs ongles est également un marché extrêmement porteur.

Pour ce qui est des chiffres, environ 10% à 15% des populations occidentales (USA et CAN. inclus) recensées et connues seraient légèrement ou plus gravement contaminés. Ce qui représente (bien malheureusement ...) un marché très conséquent.

CONCLUSION

Le Principe actif N° 1600254 est un produit idéalement conçu pour une fabrication à l'échelle industrielle et mérite d' être reconnu comme un soin d'intérêt public général (ce qui est déjà le cas par l'INPI).

Sa mise en oeuvre quotidienne n'est pas contraignante, voire très aisée, et s'insère parfaitement dans le cadre d'une hygiène corporelle traditionnelle.

Sa durée de traitement est conforme aux durées habituelles des traitements contre les onychomycoses, ces dernières étant généralement des pathologies longues à soigner.

Le Principe actif N° 1600254 contribue, en rétablissant la beauté originelle des ongles, à améliorer l'état général de la voûte plantaire et du pied dans son ensemble. Force est de constater que dès lors que les ongles sont guéris, toutes les calosités ou amas de kératine en excès (hyperkératoses) s'estompent et disparaissent en redonnant un nouvel éclat aux pieds .

En fait , l'ensemble de ces affections semblent relever d'un même processus plus global dans lequel les ongles seraient la clef de voûte (ceci étant probablement lié aux propriétés pharmaco-cinétiques de la tablette unguéale) ;l'état général des pieds pouvant être considérée , en quelques sortes, comme la somme de ses différentes parties. Sans compter que nos pieds méritent bien toute notre attention car ils sont la base sur laquelle nous nous appuyons pour marcher en équilibre , et ils nous relient à la terre . Ils sont le fruit de millions d'années d'évolution !

En soulignant ce caractère global du fonctionnement des pieds comme un système , il est légitime de procéder à d'autres projections de même nature qui intègreraient le pied dans un système plus large encore, celui des membres supérieurs et inférieurs par exemple . Mais ceci n'est que prospective et mériterait d'être développé au-delà des évidences premières .

Enfin ,le Principe actif N° 1600254 se caractérise en ce qu'il est novateur et qu'il propose des approches et solutions nouvelles dans le soin des pieds. **L'évidente innocuité des molécules qui le constitue** en renforce l'intérêt , ainsi que l'indéniable efficacité qui le caractérise. . Les Molécules du Principe actif N° 1600254 sont une réelle alternative aux molécules puissantes actuellement utilisées , mais sans leurs effets secondaires nocifs pour la santé.

Le plus de ce Principe actif est notamment qu'il offre deux facettes de soins , l'une thérapeutique déjà évoquée , et l'autre esthétique et cosmétique :

Le Principe actif en solution aqueuse est un stimulant de la croissance unguéale , et peut être utilisé non seulement comme thérapie, mais également afin d'obtenir des ongles plus forts et plus longs ; ces propriétés intéressent les personnes désireuses de parfaire ou sublimer la beauté et la santé de leurs ongles .

(On remarquera que l'aspect et la taille des ongles , tout en restant sains, ont tendance à se modifier avec le temps. Il ne s'agit pas de réelles dystrophies unguéales, mais plutôt d'atrophies légères de la taille liées à des modifications de la forme . L'on pourra citer pour exemples les ongles s'évasant vers les bords , les ongles retroussés vers le haut , les ongles bombés ou incarnés , les ongles striés , nervurés , les ongles ondulés , les ongles avec des aspérités concaves ou convexes , etc...)

Le vernis-gel obtenu à partir du Principe actif N° 1600254 est également une alternative aux vernis commercialisés par la cosmétique classique . Ce vernis peut être coloré par des molécules de colorations naturelles ce qui en renforce la salubrité par rapport aux vernis à ongles qui contiennent des formaldéhydes nocifs pour la santé.

La palette des couleurs possibles est infinie et d'une grande qualité esthétique .

Autrement dit , avec le Principe actif N° 1600254 il est possible d'allier l'utile à l'agréable !

